



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

### COMMUNE DE VENCE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAINS

PLAN DE ZONAGE SUR FOND CADASTRAL

Philippe PIRAUX  
Le Secrétaire Général

Échelle : 1/5000

Date : Octobre 2005

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 DU 02 février 1995 24 décembre 1995  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ENQUETE PUBLIQUE DU 18/10/04 AU 18/11/04  
APPROBATION DU PPR le 10/01/2005

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
SERVICE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT



#### LEGENDE

- ZONE ROUGE : Zone inconstructible
- ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention
- Eb : Éboulement en masse de blocs ou de pierres
- G : Orlèment
- S : Réplation
- R : Ravinement
- RI : Ravinement léger
- A : Affaissement
- \* : cf règlement (plan n°3)
- NE : ZONE NON EXPOSEE

